Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 33 du 29 avril 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

DÉCISION N° 1030/ARM/DCSCA/SDM/FIN

fixant la liste des sous-trésoreries militaires en opération extérieure.

Du *12 avril 2022*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES :

sous-direction « métiers » ; Bureau « finances ».

DÉCISION N° 1030/ARM/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des sous-trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 12 avril 2022

NOR A R M E 2 2 0 0 4 1 2 S

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- Décision N° 12939/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 05 août 2015 portant création de sous-trésoreries militaires en opération extérieure.
- Décision N° 110/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 12 janvier 2022 fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire dédiée à la projection des forces.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 410.2.9.

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;
Vu le décret N° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;
Vu le décret N° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5) ;
Vu l'arrêté du 17 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants (JO n° 198 du 27 août 2011, texte n° 9) ;
Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant organisation du service du commissariat des armées (JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13) ;
Vu l'instruction N° 11370/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 25 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense ;
V u l'instruction N° 596/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 5 mars 2021 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs sur service du commissariat des armées ;
Vu la décision N° 2164/DEF/DCSCA/SD_FBC/MODERFI du 9 décembre 2010 relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense ;
Vu la décision N° 3134/DEF/DCSCA/SDFBC/MODERFI du 23 mai 2011 relative à la création d'une trésorerie militaire spécifique à la projection de forces au sein du centre interarmées d'administration des opérations ;
V u la décision N° 9338/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 12 mars 2015 portant création d'une trésorerie militaire rattachée au centre interarmées d'administration des opérations ;
V u la décision N° 15333/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 novembre 2015 prise en application de l'arrêté du 19 août 2015 fixant les montants de l'indemnité de responsabilité allouée aux trésoriers et aux sous-trésoriers militaires ;
Vu la décision du 20 juillet 2021 portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées) (JO n° 168 du 22 juillet 2021, texte n° 5) ;
Vu la décision N° 2644/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 21 septembre 2021 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure ;
Vu la décision N° 3203/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 2 décembre 2021 portant rattachement de la sous-trésorerie militaire « TAKUBA » à la trésorerie militaire « SAHEL 3 »,

Décide :

Art. 1er. La liste des sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire dédiée à la projection des forces ainsi que leur catégorisation est fixée en annexe I.

Art. 2. La liste des autres sous-trésoreries militaires en opération extérieure ainsi que leur catégorisation est fixée en annexe II.

Art. 3. Les sous-trésoreries militaires « IRAK 1 » et « IRAK 2 », rattachées à la trésorerie militaire « CHAMMAL », sont dissoutes.

Art. 4. La décision N° 12939/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 5 août 2015 portant création de sous-trésoreries militaires en opération extérieure et la décision N° 110/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 12 janvier 2022 fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire dédiée à la projection des forces sont abrogées.

Art. 5. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le commissaire en chef de 1re classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,

ANNEXE I.

LISTE DES SOUS-TRÉSORERIES MILITAIRES RATTACHÉES À LA TRÉSORERIE MILITAIRE DÉDIÉE À LA PROJECTION DES FORCES.

DÉNOMINATION DE LA SOUS-TRÉSORERIE MILITAIRE.	FORMATION D'APPARTENANCE.	ORDONNATEUR.	CATÉGORIE DE GESTION.
TAMOUR.	DÉTACHEMENT EN JORDANIE.	CENTRE INTERARMÉES DU SOUTIEN ADMINISTRATION DES OPÉRATIONS (CIAO).	COMPLEXE.
SAHEL 4.	ÉLÉMENT DE SOUTIEN NATIONAL (ESN).	CIAO.	COMPLEXE.
AMBRE 1.	ESN.	CIAO.	COMPLEXE.
ESN RCA.	ESN.	CIAO.	COMPLEXE.
D'ALERTE.	CIAO.	CIAO.	COMPLEXE.
EFP.	DÉTACHEMENT MISSION *ENHANCED FORWARD PRESENCE*.	CIAO.	COMPLEXE.
D'URGENCE 1.	CIAO.	CIAO.	COMPLEXE.
D'URGENCE 2.	CIAO.	CIAO.	COMPLEXE.
D'URGENCE 3.	CIAO.	CIAO.	COMPLEXE.
PF01.	DÉTACHEMENT MIXTE COMMISSARIAT BAP H5.	CIAO.	COMPLEXE.
PF02.	ESN BAGDAD.	CIAO.	COMPLEXE.

ANNEXE II.

LISTE DES AUTRES SOUS-TRÉSORERIES MILITAIRES EN OPÉRATION EXTÉRIEURE.

DÉNOMINATION DE LA SOUS-TRÉSORERIE MILITAIRE.	FORMATION D'APPARTENANCE.	TRÉSORERIE MILITAIRE DE RATTACHEMENT.	ORDONNATEUR.	CATÉGORIE DE GESTION.
TAKUBA.	DÉTACHEMENT MIXTE COMMISSARIAT TAKUBA (MALI).	SAHEL 3.	CENTRE INTERARMÉES DU SOUTIEN ADMINISTRATION DES OPÉRATIONS (CIAO).	COMPLEXE.
KOWEIT.	ÉLÉMENT DE SOUTIEN NATIONAL.	TRÉSORERIE MILITAIRE DU GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DES FORCES FRANCAISES AUX ÉMIRATS ARABES UNIS (GSB FFEAU).	CIAO.	COMPLEXE.
QATAR.	DÉTACHEMENT AU QATAR.	TRÉSORERIE MILITAIRE DU GSB FFEAU.	CIAO.	COMPLEXE.